

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau A : Premier cycle en arts et en sciences – droits de scolarité (temps plein)¹, rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses 2026-2027

	Premier cycle en arts				Premier cycle en sciences				Rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses
	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2025-2026	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2025-2026	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2025-2026	Droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux (temps plein) \$	Changement en pourcentage par rapport à 2025-2026	
Nouveau-Brunswick									
Mount Allison University	11 350	5,09 %	22 890	5,00 %	11 350	5,09 %	22 890	5,00 %	Programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité ²
St. Thomas University	9 224	4,00 %	21 135	4,00 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Université de Moncton	8 601	4,00 %	15 761	4,00 %	8 601	4,00 %	15 761	4,00 %	
University of New Brunswick	9 189	3,15 %	20 903	3,15 %	9 412	5,15 %	21 618	5,15 %	
Nouvelle-Écosse									
Acadia University	10 255	0,00 %	25 173	5,00 %	10 255	0,00 %	25 173	5,00 %	Programme de bourse pour étudiants et étudiantes des universités de la Nouvelle-Écosse (temps plein) ³ 1 283 \$
Atlantic School of Theology	8 300	0,00 %	19 530	5,00 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Cape Breton University	9 225	0,00 %	21 495	5,00 %	9 225	0,00 %	21 495	5,00 %	
Dalhousie University	9 030	0,00 %	37 992	6,00 %	10 245	0,00 %	37 992	6,00 %	
Mount Saint Vincent University	9 106	0,00 %	20 766	5,01 %	9 558	0,00 %	21 218	4,89 %	
NSCAD University	9 772	0,00 %	24 806	3,00 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Saint Mary's University	9 070	0,00 %	32 880	10,00 %	9 750	0,00 %	32 880	10,00 %	
St. Francis Xavier University	10 135	0,00 %	22 100	0,00 %	10 135	0,00 %	22 100	0,00 %	
University of King's College	9 030	0,00 %	37 992	6,00 %	10 245	0,00 %	37 992	6,00 %	
Université Sainte-Anne	8 940	0,00 %	16 186	3,03 %	10 260	0,00 %	16 186	3,03 %	
Île-du-Prince-Édouard									
University of Prince Edward Island	8 126	6,50 %	17 838	7,01 %	8 126	6,50 %	17 838	7,01 %	Bourse George Coles 3 500 \$; Bourse Island Advantage ⁴

Source : Données fournies par les universités. Les droits de scolarité ne sont ni ajustés ni pondérés. Tous les frais sont arrondis au dollar le plus proche.

Nota : Les droits de scolarité présentés sont pour les personnes résidentes dans la province qui s'inscrivent pour la première fois à un programme en 2025-2026. Les droits de scolarités pour les étudiantes et étudiants canadiens hors province pourraient être plus élevés. Certaines universités offrent un rabais aux étudiants et étudiantes qui poursuivent leurs études et qui satisfont certains critères.

s. o. : sans objet

¹ « Temps plein » : charge de cours complète.

² Le programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité fournit de l'aide financière fondée sur les besoins. Plus de renseignements, y compris les critères d'éligibilité sont disponibles à partir du lien suivant : https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services/services_renderer.201496.Programme_de_bourses_renouvelées_pour_frais_de_scolarité.html Les droits de scolarité présentés ne tiennent pas compte de ces montants. Les droits de scolarité varient selon le programme.

³ La Nouvelle-Écosse offre aux résidents et résidentes de la province un rabais conformément au programme de bourses pour étudiants et étudiantes des universités de la Nouvelle-Écosse. Plus de renseignements sur le programme sont disponibles à partir du lien suivant : <https://novascotia.ca/university-student-bursary/> Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.

⁴ L'Île-du-Prince-Édouard offre aux résidents et résidentes de la province la bourse George Coles d'une valeur de 3 500 \$ (annuellement). Bourse « Island Advantage » : Les résidents et résidentes de la province de familles à revenu faible ou moyen peuvent bénéficier d'une aide fondée sur leurs besoins en plus des autres bourses. Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.